

## COMPTE-RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU CST DU 4 FEVRIER 2025

Le Comité de direction du CST s'est réuni le 4 février 2025 de 20 à 23 heures

Assistaient Aurora COSTA, Franck FALCONE, Alain LACASSIE, Ghislain LOMBARD, Sun WAI SONG, Cédric PETERSON, Gérard MIQUEL, Charles LASSUS, Michel RANSOU

Était excusée Coralie PERROCHAIN,

Christelle PESSUS, Marc POLENNE, Gégé MAUREL, étaient absents

**1 LICENCES** : 94 adhérents, dont 91 licenciés. Un doute subsiste pour M. FRELAUT, qui devait produire un échéancier de règlement de ses adhésions (lui-même et sa fille Hillary). A vérifier à la piscine.

**2 FINANCES** : suite au versement par le Crédit Agricole du prêt de 12 500 € pour l'achat du compresseur, le CST dispose de 48 098,02 € en compte courant, 23 813,49 € en livret A et 792 € en compte titres. Le compte courant a enregistré quelques acomptes pour le voyage à FABREGAS en juin 2025. Il reste divers chèques à encaisser.

**3 COMPRESSEUR** : Le compresseur BAUER, victime d'une panne électrique, n'apparaît pas raisonnablement réparable, ce qui justifie, s'il en était besoin, la décision déjà prise de le remplacer. Outre la fiabilité, le CST recherchait à diminuer le temps passé au gonflage, afin qu'une vacation standard ne dépasse pas deux heures.

Sun rend compte de la visite qu'il a effectuée à NANTES avec Charles et Ghislain à partir du 29 janvier pour rencontrer M. GENIBREL à TEK PLONGEE.

Il présente notre futur compresseur COLTRI 650 T insonorisé avec moteur de 11 KW et capacité de 39 M3/heure. Plusieurs vidéos exposent l'installation, le fonctionnement de l'appareil, et son entretien qui pourra être réalisé en interne. Une copie sur clé USB en sera fournie.

Pour un raccordement immédiat du COLTRI aux tampons et à notre rampe à quatre sorties, Charles, Franck et Ghislain ont travaillé intensivement deux jours dans son futur local, adaptant les prises et sorties d'air, l'alimentation électrique, enlevant le superflu, refaisant les peintures du sol et des murs...

Idéalement, le compresseur serait livré le lundi 10 février, et mis en service le 12 ou le 13, avec formation des utilisateurs. Pour le cas où un délai apparaîtrait, le club LAMAILHERK sera sollicité pour suppléer, comme en 2022.

Dans la durée, au sein de l'équipe en charge du matériel, Sun sera responsable du compresseur, assisté de Charles, Gérard et Ghislain, ainsi que de Danièle MONLEZUN qui a souhaité participer aux gonflages.

Cette responsabilité comprend en premier rang la sécurité, la formation, les relations avec les fournisseurs, le gonflage et les dépannages.

Elle s'étend au respect des normes.

Elle s'achève par la production d'air comprimé, et la maintenance.

Le CODEP sera relancé pour abonder de 2 000 € l'achat du COLTRI.

On verra ce qu'on fait du BAUER, et surtout ce qu'en donnera TEK PLONGEE.

**4 DEMANDE DU CODEP CHARENTE :** le CODEP 16 a demandé auprès de CORALIE à utiliser le bateau du 8 au 11 mai 2025 pour faire passer des N4 et MF1. Cette demande suscite les observations suivantes :

Tout d'abord autant les trois sorties annuelles avec l' ACERS

(COGNAC) sont inscrites dans les habitudes et acceptées localement à HENDAYE, autant les extensions à d'autres structures pourraient être interprétées comme une concurrence déloyale par les SCA (structures commerciales agréées) voisines, et la cause de conflits dangereux.

Ensuite les DP du CST sont prioritaires dans la réservation du bateau. Si au 4 février 2025 personne ne s'est encore inscrit entre le 8 et le 11 mai, il convient de relancer immédiatement les moniteurs afin qu'ils se déclarent.

Enfin une telle sortie pour quatre jours (temps permettant) coûterait au CST environ 1 500 € (en pilotage et en carburant, et 300 € au moins de gonflage à la base fédérale). A 22 € par plongée, il faudrait 8 plongeurs payants du CODEP 16 par sortie pour équilibrer.

Coralie va être sollicitée pour obtenir ces précisions de la part du CODEP 16.

Il avait été envisagé de formaliser l'usage du bateau avec les autres clubs par une convention dont Laurent AGENAIS avait proposé le modèle. Après discussion, une telle formalisation n'apporterait pas grand-chose à l'équilibre des relations entre clubs, déjà établi par les usages. Elle exposerait ses signataires, en cas de contestation, à une requalification du contrat par une administration ou un juge, et à l'entrée du CST dans la catégorie des SCA. Devenu SCA, notre Club aurait à gérer une comptabilité trop complexe à son échelle, sans parler de la TVA. Le maintien de relations consensualistes, sans écrit, apparaît préférable. Personne n'est volé.

**5 REUNION TECHNIQUE** : Elle a eu lieu le 28 janvier. Il y fut question :

Du responsable technique

Du directeur de bassin, à distinguer du directeur de plongée

De la participation des élèves à la manutention des blocs à BOYRIE

De la disposition et de l'orientation des blocs dans la remorque

De la participation des élèves aux championnats de sauvetage en piscine les 15 et 16 février 2025

De l'organisation des stages à HENDAYE

Du planning des réservations du bateau

Un compte rendu en a été établi qui sera versé sur le site internet du Club. Il comprend une partie importante sur le thème de la responsabilité de l'encadrement lors des formations et des entraînements. Afin que nul n'en ignore, il sera adressé à tous les adhérents du CST avec accusé de lecture pour valoir instruction, et a vocation à intégrer le futur règlement intérieur du Club en cours d'élaboration

**6 BATEAU** : pour cause de dragage, pas de tirage à terre à HENDAYE avant juillet. Franck s'informe auprès du chantier ORDOQUI à SOCOA pour y trouver un créneau.

A défaut, il reste la solution de plonger pour remplacer les anodes immergées (safran, hélice, déflecteurs), et on verra plus tard pour la carène.

Pierre IRIGOYEN sera sollicité pour la vidange annuelle du moteur, le remplacement de ses anodes et aussi des deux turbines de pompe, qui doivent avoir au moins quatre ans.

**7 VOYAGES** : pas d'évolution pour le voyage à FABREGAS, qui dispose encore d'une place, et peut-être de trois. Une ouverture aux autres clubs va leur être adressée .

La perspective d'un voyage à GOZO se dessine, avec cette commodité des vols directs TARBES MALTE. Une difficulté : chaque participant traiterait directement avec les prestataires. Les compagnies low-cost n'étant ni fiables ni généreuses, il apparaît que l'aide d'une agence de voyages telle que VERDIER pourrait sécuriser ces prestations. A voir avec Christian BELLO.

Pour 2026, la Guadeloupe semble une piste intéressante.

**8 INSCRIPTION PAYANTE A UN SITE DE PROMOTION POUR LE CST** : elle est inutile, donc abandonnée.

**9 QUESTIONS DIVERSES :**

9-1 Règlement intérieur : le sujet reste actuel.

9-2 Cartes d'identité : à fournir SVP à Aurora

9-3 TIV les blocs du CST sont faits, restent les blocs personnels. Vu la mobilisation autour de l'arrivée du compresseur, le délai du 15 février peut s'accommoder d'un léger dépassement.

**PERMANENCES A VENIR**

Le 8 février 2025 Michel RANSOU

Le 15 février 2025 Alain LACASSIE

Le 22 février 2025 Gérard MIQUEL

Le 1er mars 2025 Gérard MIQUEL

Prochain Comité de direction mardi 4 mars 2025 à 20 heures 30

Dressé le 5 février 2025

Michel RANSOU